

SUPPLEMENT D'INFORMATION

L'offre d'une récompense est conforme à la pratique suivie par d'autres Etats dans des situations impliquant des actes de terrorisme. En 1980, par exemple, le Gouvernement australien a offert, suite au meurtre du Consul-Général de la Turquie et de son adjoint, une récompense qu'il augmenta en fin de compte jusqu'à \$250,000. En République fédérale d'Allemagne, des récompenses substantielles ont été offertes pour des informations menant à l'arrestation de quelque 15 membres de la Faction de l'armée rouge après l'enlèvement et l'assassinat, en 1977, de Hans Martin Schleyer. Une importante récompense fut également offerte en Italie en rapport avec l'enlèvement, en décembre 1981, du général américain, James Dozier.

L'offre de récompenses est une pratique policière courante quoique, par le passé, les sommes offertes ont été beaucoup moins importantes.

Par le biais de la collaboration internationale, le Canada contribue de plusieurs façons à la lutte contre le terrorisme. Il a participé activement à l'élaboration et à la mise en application d'une série de conventions internationales visant à promouvoir la sécurité de l'aviation civile, y compris des mesures de protection contre le détournement d'aéronefs, à la prévention et la répression des infractions contre des personnes jouissant d'une protection internationale, y compris les agents diplomatiques, et les prises d'otages. En qualité de pays membre du Sommet économique, le Canada a appuyé des mesures politiques et pratiques, incluant les sanctions formulées dans la Déclaration de Bonn de 1978 sur les détournements d'aéronefs et la Déclaration d'Ottawa sur le terrorisme faite en juillet 1981. Le Canada participe également de façon importante à l'échange de renseignements policiers et autres sur les terroristes, leurs mouvements et leurs tactiques.